

Procès-verbal

de la séance ordinaire du Conseil communal de Paudex
du 12 mars 2007 à 20h à la salle communale

Ordre du jour

1. Assermentation de **Madame Verena Noth**, en remplacement de M. Christian Naymark, démissionnaire
2. Procès-verbal de la séance ordinaire du 27 novembre 2006
3. Communications du bureau
4. Communications municipales
5. Préavis municipal n° 1/2007
Bâtiments du complexe communal de Paudex – entretien et rénovation en 2007
6. Préavis municipal n°3/2007
Réponse de la Municipalité à la motion Grandjean
7. Propositions individuelles et divers.

Le quorum étant largement atteint avec 41 conseillers présents, **le Président** déclare la séance ouverte et implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

Le Président salue les membres de la Municipalité et M. Schwaab. Il salue également les représentants de la presse **M. Nippell** (Le Régional et Le Coquadit) ainsi que **M. Béda** (24Heures). Se sont excusés Mme Liniger et M. Haldy, députés, ainsi que Mme Cuperly, présidente du Conseil communal d'Epalinges.

L'ordre du jour est adopté avec un avis contraire et une abstention après que le préavis municipal n° 2/2007 ait été retiré par la Municipalité suite au rapport négatif de la Commission des finances. (Propriété communale Bordinette 16 – Réfection d'un appartement, isolation du comble attenant et remplacement des fenêtres de l'immeuble).

1. Le Président procède à l'assermentation de **Mme Verena Noth**, en remplacement de M. Christian Naymark, démissionnaire
2. Le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 novembre 2006 est approuvé à l'unanimité.
3. Communications du bureau

Le Président a répondu à l'invitation de la fanfare de Grandvaux qui donnait un concert la semaine précédente en ce même lieu.

Le Président donne lecture des résultats de la votation fédérale sur la caisse unique et les élections cantonales du Conseil d'Etat et du Grand Conseil qui ont eu lieu le jour précédent et remercie toutes les personnes présentes ce jour là en les nommant par leur nom ainsi que les employés communaux pour les préparatifs.

Les membres de la Commission chargée du toilettage du Règlement du Conseil communal, au nombre de 4 (A. Martin, G. Perrin, J.-Ph. Chaubert et J.-F. Spring, président) se sont réunis à 6 reprises et ont remis leur résultat à M. Quartier. La Municipalité rédigera un préavis pour le soumettre prochainement au Conseil communal.

4. Communications municipales

Le Syndic prend la parole pour donner des nouvelles fraîches du PALM (Projet d'Agglomération Lausanne-Morges), projet qui sera transmis à la Confédération en vue de sa validation afin d'obtenir un financement fédéral à hauteur de 50% notamment pour les projets de concentration de l'urbanisation, de développement des transports publics (extension du M1 et M2 ainsi qu'un RER vaudois) ainsi que de l'amélioration de la qualité de vie (espaces publics et écologie) dans les zones urbaines.

Deux projets intéressent directement notre Commune :

- la création d'une ligne de transport public reliant Lutry à Bussigny ;
- le prolongement de la bretelle autoroutière prévue pour déboucher au Port du Vieux-Stand à Lutry.

La parole est donnée à **M. Lonfat** qui informe l'assemblée que la Municipalité de Paudex prévoit de se lancer dans un projet d'étude afin d'établir un « bilan carbone » qui consistera à analyser la production de CO2 provoquant le réchauffement climatique découlant de ses activités « propres » (M. Lonfat dixit !), par exemple l'administration, l'école, les transports, la voirie, etc. Paudex serait ainsi la première collectivité romande à produire une telle étude.

M. Reichen annonce que les 60 élèves des classes primaires de Paudex sont partis ce matin même pour le camp de ski des Mosses au chalet de la Colonie de Lutry, (séjour garanti ensoleillé mais également skiable) et demande à ce propos que quelques volontaires l'aident à confectionner le char de la Fête des Vendanges (du vendredi 28 au dimanche 30 octobre prochain). Le thème de cette année est « La Terre défile » et il s'agit de quelques soirées bricolage pendant les 3 semaines précédant la Fête. Les personnes intéressées sont priées de s'annoncer à M. Reichen à l'issue de la séance.

M. Quartier mentionne également l'initiative pour une police unique « Opération d'Artagnan » de la police cantonale, dont le texte et les listes de signatures sont à disposition de chacun au greffe municipal. Il précise toutefois que la Municipalité ne soutient pas cette initiative car le débat est pendant au Grand Conseil, qu'un compromis semble sur le point d'être trouvé et que le corps de police intercommunal donne satisfaction.

Il fait un rapport des interventions policières pour l'année 2006 sur le territoire communal.

Une Commission intercommunale sur les incivilités a été créée. Elle se réunit tous les 2 mois en présence des municipaux responsables des 4 communes concernées. Une étude se fait sur les problèmes de caméras et sur la législation concernant les bases légales de la protection des données. Il n'y a pas encore de résultats concrets mais des points ponctuels doivent être étudiés, soit des alternatives comme la police plus répressive ou la présence d'un « animateur de rue ».

M. Crousaz demande des précisions sur la répartition des interventions entre la police communale et la gendarmerie. Il informe également l'assemblée que l'exposé des motifs de la nouvelle Loi informatique sur la protection des données (LIPD) qui sera présentée en avril 2007 (la législation sur les caméras dans les préaux d'école y est abordée) est déjà disponible.

5. Préavis municipal n° 1/2007

Bâtiments du complexe communal de Paudex – entretien et rénovation en 2007

M. Grandjean, Président de la Commission ad hoc (en l'occurrence la Commission d'urbanisme) lit le rapport établi suite à la séance des membres avec M. Meystre, Municipal en charge du dossier. Le rapport est favorable et les membres recommandent à l'unanimité son adoption par les

Conseillers communaux et se rallie ainsi à la Commission des finances qui s'est également prononcée unanimement en faveur de ces travaux de rénovation, les dépenses encourues pouvant être aisément couvertes par les liquidités disponibles.

Après une précision donnée par **M. Meystre** à **M. Chaubert** concernant le poste « honoraires » du préavis, il est accepté à l'unanimité.

6. Préavis municipal n°3/2007

Réponse de la Municipalité à la motion Grandjean

M. Esteve, président de la Commission ad hoc, lit le rapport établi suite à la réponse municipale donnée à la motion Grandjean invitant la Municipalité à « proposer un statut simple qui permette au Corps des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Paudex (JSP) de continuer à fonctionner sous la forme actuelle tout en clarifiant sa dépendance au SDIS Lutry-Paudex ou à un dicastère d'un Municipal sur le plan légal et financier ». Il termine en recommandant l'acceptation de cette réponse et en encourageant la Municipalité à continuer les démarches auprès de la Commune de Lutry.

M. Crousaz aimerait être renseigné sur le nombre de jeunes âgés entre 11 à 18 ans habitant Paudex. **M. Voruz** lui répond que pour cela il faut consulter le registre du Contrôle des habitants.

M. Crousaz ajoute que si 11 jeunes sont intéressés, cela n'est pas suffisant pour empêcher tous les jeunes de cet âge de « zoner ».

Après lecture des conclusions par le Président, le préavis est accepté à l'unanimité.

7. Propositions individuelles et divers

M. Grandjean émet le vœu que des travaux d'entretien soient effectués au bâtiment communal sis à la route de la Bordinette 16, notamment la réfection, l'agrandissement et l'isolation de l'appartement du 2^{ème} étage, ainsi que la rénovation de sa toiture et qu'une réfection du crépi soit exigée des propriétaires du local attenant, celui-ci appartenant à l'immeuble de la Bordinette 14. **M. Voruz** prend acte de ce vœu.

M. Savioz s'enquiert de l'état du terrain de football ainsi que de la raison de l'absence de ses buts. Il lui est répondu par **M. Quartier** que l'ouverture du terrain a été faite trop tôt et qu'il est encore nécessaire de couper l'herbe, traiter et mettre de l'engrais, raison pour laquelle l'accès à ce terrain a été refermé jusqu'au 1^{er} avril. Il sera rouvert à cette date et mis également à disposition des « minis » de Lutry une fois par semaine.

M. Spring demande si des contrôles policiers sont faits concernant le fréquent non-respect du sens interdit devant le bâtiment communal aux heures de pointes du matin. Il fait remarquer que le panneau signalant ce sens interdit est invisible depuis Lutry et propose de revoir la position de cette signalisation. **M. Quartier** fait remarquer que le problème vient aussi du fait que ce sens interdit ne concerne qu'une portion de 20 mètres environ. Il rappelle que cela a été décidé pour empêcher la situation rendue dangereuse par le flot de véhicules désirant gagner du temps en contournant les feux de la route cantonale. Il ajoute que la signalisation sera modifiée et que des contrôles accrus seront effectués par la police aux heures concernées.

M. Châtelan s'enquiert de la suite donnée à la décision de supprimer les containers à compost au chemin de la Grangette et de la Bernadaz ainsi que la problématique soulevée par les chemins pentus (voir séance du 27 novembre 2006). **M. Quartier** informe que le succès de cette action vient surtout des bâtiments locatifs dont les gérances ont pris le problème en main et fournissent maintenant des containers à papier et verre à leurs locataires.

Concernant le secteur du bord du lac, il n'y a pas eu de problème particulier suite à la suppression des deux containers, les gens s'étant équipés. Pour l'équipement des hauts de Paudex et les problèmes de ramassage, un préavis sera déposé à la fin de l'année ou en début d'année prochaine concernant la création d'une petite déchetterie locale du type de celle de la Bordinette. La question sera également posée quant à l'engagement de prestataires de service. **M. Chatelan** aurait préféré qu'une solution soit trouvée immédiatement et qu'il n'ait pas à attendre l'été prochain.

Mme Brunner suggère une mise en place de containers pour les déchets cartonnés lors des manifestations communales. La Municipalité retient cette proposition. Mme Brunner propose encore que des sachets biodégradables soient envoyés à la population par un tous ménages pour mettre en route certaines habitudes de récupération des déchets. **M. Quartier** signale que des sacs de 110 l à 50l sont déjà à disposition à la Commune et ceci à des prix très modiques.

M. Frigerio demande, suite au récent blocage d'un semi-remorque suisse-allemand sous le tunnel CFF de la Bernadaz, s'il est possible de signaler que la Bernadaz n'est pas une route de transit.

M. Quartier signale que ce chauffeur a suivi son GPS mais qu'il a négligé le panneau restrictif de 3,5 tonnes. Par ailleurs la signalisation aux abords du pont a été complétée. Concernant le réseau GPS, on ne peut certainement pas faire de restrictions autre qu'en informant de la hauteur maximale. **Le Président**, plein d'humour, ajoute que Lutry est sûrement mieux informée que Paudex sur cette banque de données et que c'est elle qui fait descendre la circulation par là.

M. Kehtari s'inquiète de savoir pourquoi le miroir a été supprimé à l'intersection Fontaine-Bordinette.

M. Quartier, à nouveau concerné par la question, répond que cela a été fait pour inciter les automobilistes à une extrême prudence sur ce chemin où il n'y a que très peu de trafic. Cette zone étant à 30 km/h le miroir n'est pas légalement nécessaire.

Mme Zwicky demande où en sont les travaux de déviation du haut de la route de la Bernadaz.

M. Lonfat informe le public qu'ils ont pris du retard suite à des complications au niveau des promoteurs et à des oppositions déposées lors de la mise à l'enquête publique. Il en saura plus après une séance qui aura lieu le lendemain à Lutry au cours de laquelle un planning d'intervention sera demandé afin de pouvoir informer les riverains de la durée de fermeture de cette route (environ 1 à 2 mois).

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21h00.

La prochaine séance est fixée au lundi 7 mai 2007 à 20h00.

Le Président

La Secrétaire

G. Fontannaz

M.-Ch. Capt